



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 30 mars 2022

ALLÈGEMENT DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 EN MARTINIQUE

La situation sanitaire en Martinique continue à s'améliorer avec une baisse de tous les indicateurs épidémiologiques depuis plusieurs semaines, et la situation hospitalière reste à un niveau maîtrisé et stable. Grâce à ces évolutions favorables, la stratégie d'allègement progressif des mesures sanitaires se poursuit.

À compter du 01 avril, les règles de circulation évoluent :

- Le couvre-feu sera supprimé et les horaires d'ouverture de droit commun s'appliqueront pour les restaurants et les débits de boissons (du dimanche au jeudi jusqu'à minuit - les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche jusqu'à 2h du matin).

À compter du 09 avril, les règles d'accueil du public évoluent dans les ERP :

- Le port du masque sera fortement recommandé dans tous les lieux clos et les lieux de concentration de personnes, et non plus obligatoire. Il restera toutefois obligatoire dans les transports en commun, dans les établissements de santé et pour les cas-contacts.
- Le passe sanitaire sera suspendu. Il ne sera plus demandé dans les ERP (restaurants, salles de sports, cinéma...) sauf pour les établissements de santé et établissements médico-sociaux (hors urgence).
- Concernant les activités commerciales :
 - Suppression de la jauge de 8m² par personne dans les magasins ;
 - Suppression de la place assise obligatoire pour la restauration et les spectacles
 - Suppression de l'interdiction de consommation de boissons ou d'alimentation dans les galeries commerçantes ;
 - Réouverture des discothèques.

- Concernant les activités de plaisance et sports nautiques :
 - Suppression de la jauge de 6 personnes maximum par bateau ;
 - Suppression de l'interdiction de mise à couple des bateaux.

L'obligation vaccinale reste en vigueur pour les personnels concernés (santé, médico-sociaux, sapeurs-pompiers, militaires...). A la mi-mars, les personnels concernés étaient en conformité à hauteur de 87 % (source : ARS) et ce taux continue de progresser.

Dans les établissements scolaires, le protocole de niveau 2 (cours en présentiel avec port du masque) est maintenu jusqu'aux vacances scolaires de Pâques.

Le préfet rappelle que les gestes barrières, notamment le port du masque, et la vaccination restent les principaux outils pour lutter contre l'épidémie.

« Cet allègement tant attendu est une victoire collective. Restons prudents et protégeons les personnes fragiles » déclare Stanislas Cazelles, préfet de la Martinique.